

2006 - 06

FIRE TECHNOTE

NOTE TECHNIQUES DES INCENDIE

From: Technical Inspection Services
Date: March 2006
Subject: **Minimum pressure permitted in municipal water lines**

Sprinkler and standpipe system designs shall not incorporate a fire pump that will reduce the pressure in the municipal water distribution system below 10psi at the fire pumps rated capacity OR at the sprinkler/standpipe demand point.

Origine : Services d'inspection technique
Date : Mars 2006
Objet : **Pression minimale permise dans les canalisations d'eau municipals**

Les dessins de systèmes de gicleurs et de réseaux de canalisation d'incendie ne doivent pas comprendre une pompe à incendie qui réduirait la pression du réseau de distribution d'eau municipale à moins de 10 psi au débit nominal maximal des pompes à incendie OU au point de demande du gicleur ou de la canalisation.